

UNIVERSITÉ
DE
SHERBROOKE

FACULTÉ
DE
THÉOLOGIE
71-72

Pour tous renseignements,
s'adresser au:
BUREAU DU REGISTRAIRE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
CITÉ UNIVERSITAIRE
SHERBROOKE, QUÉ.

TABLE DES MATIÈRES

CALENDRIER DE LA FACULTÉ	5
PRÉSENTATION	
HISTORIQUE ET ORIENTATION	9
CONSEIL DE LA FACULTÉ	11
CORPS PROFESSORAL	11
MAISON AFFILIÉE	12
RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES	
1 - DÉFINITIONS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX	13
DU PREMIER CYCLE	
2 - CONDITIONS D'ADMISSION	15
3 - ÉQUIVALENCES	15
4 - CHARGE NORMALE ET CHOIX DES COURS	16
5 - MODES D'ÉVALUATION	17
6 - PONDÉRATION	18
7 - RÉVISION	19
8 - PROMOTION	19
9 - ÉCHEC ET REPRISE DES COURS	19
10 - MOYENNE CUMULATIVE INSUFFISANTE	20
PARTICULIERS À LA MAÎTRISE	
11 - TYPES DE MAÎTRISE	20
12 - CONDITIONS D'ADMISSION	21
13 - INSCRIPTION	21
14 - CHARGE NORMALE ET CHOIX DES COURS	22
15 - MÉMOIRE	22
16 - PROMOTION	23
PROGRAMMES	
DU PREMIER CYCLE	
1 - LE BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ	25
2 - BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE À SUJETS MAJEUR ET MINEUR ..	27
3 - DESCRIPTION DES COURS	30
4 - CONCORDANCE DES CODES	38
DU DEUXIÈME CYCLE	
1 - MAÎTRISE EN THÉOLOGIE	41
2 - MAÎTRISE AVEC OPTION "PASTORALE SCOLAIRE"	42
3 - MAÎTRISE EN PASTORALE FONDAMENTALE	44
4 - MAÎTRISE AVEC OPTION "SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS" ..	47
FORMATION DES MAÎTRES	49
TEMPS PARTIEL	51
L'INSTITUT DE SPIRITUALITÉ	53

CALENDRIER DE LA FACULTÉ 1971-1972

MARDI, 7 SEPTEMBRE 1971

Entrée des nouveaux étudiants. Journée d'information.

MERCREDI, 8 SEPTEMBRE 1971

Début des cours à temps complet et à temps partiel.

SAMEDI, 25 SEPTEMBRE 1971

Collation des grades.

LUNDI, 11 OCTOBRE 1971

Jour d'Action de grâces. Congé universitaire.

VENDREDI, 15 OCTOBRE 1971

Congrès de l'A.C.F.A.S. Congé spécial.

SAMEDI, 16 OCTOBRE 1971

Congrès de l'A.C.F.A.S. Congé spécial.

LUNDI, 1^{er} NOVEMBRE 1971

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps complet pour la session janvier-avril '72.

MERCREDI, 1^{er} DÉCEMBRE 1971

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session janvier-avril '72.

JEUDI, 23 DÉCEMBRE 1971

Fin de la session septembre-décembre
Clôture des inscriptions à temps partiel à la session janvier-avril '72.

MARDI, 4 JANVIER 1972

Reprise des cours à temps complet et à temps partiel.

MARDI, 1^{er} FÉVRIER 1972

Second versement des frais de scolarité.

MERCREDI, 1er MARS 1972

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps complet pour l'année universitaire 1972-1973.

JEUDI, 30 MARS 1972

Début du congé de Pâques, après les cours.

Dernier jour de réception des demandes de renouvellement d'admission à temps complet pour l'année universitaire 1972-73.

SAMEDI, 1er AVRIL 1972

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session mai-juin des cours d'été '72.

MARDI, 4 AVRIL 1972

Reprise des cours.

SAMEDI, 22 AVRIL 1972

Fin de la session janvier-avril.

VENDREDI, 28 AVRIL 1972

Clôture des inscriptions à temps partiel pour la session mai-juin des cours d'été '72.

LUNDI, 1er MAI 1972

Début des cours de la session mai-juin des cours d'été '72.

LUNDI, 22 MAI 1972

Jour férié. Congé universitaire.

JEUDI, 1er JUIN 1972

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session juillet-août '72.

JEUDI, 15 JUIN 1972

Clôture des inscriptions pour la session juillet-août des cours d'été.

JEUDI, 22 JUIN 1972

Fin de la session mai-juin des cours d'été.

VENDREDI, 23 JUIN 1972

Anticipation de la fête du Canada français. Congé universitaire.

VENDREDI, 30 JUIN 1972

Anticipation de la fête du Canada. Congé universitaire.

LUNDI, 3 JUILLET 1972

Début de la session juillet-août des cours d'été '72.

MARDI, 1^{er} AOÛT 1972

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session septembre-décembre '72.

VENDREDI, 11 AOÛT 1972

Fin de la session juillet-août des cours d'été.

VENDREDI, 25 AOÛT 1972

Clôture des inscriptions à temps partiel pour la session septembre-décembre '72.

PRÉSENTATION

HISTORIQUE ET ORIENTATION

En vertu de sa charte civile, l'Université de Sherbrooke fonde, le 13 juin 1961, une faculté de théologie. Le 30 novembre 1964, cette faculté de théologie est érigée canoniquement. Le 8 décembre de la même année, la Sacrée congrégation des séminaires et universités approuve les statuts qui régissent la Faculté. Le 18 janvier 1965, la Sacrée congrégation permet à la Faculté de théologie de s'affilier les grands séminaires de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet et le scolasticat de Saint-Benoît-du-Lac; elle l'autorise à décerner aux étudiants de ces maisons, dès 1965, le baccalauréat en théologie.

Ainsi, la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke a son siège à la Cité universitaire, au milieu des autres facultés.

De 1961 à 1965, cette présence prit la forme d'un institut de culture religieuse offrant un programme de cours à temps partiel couronné par un baccalauréat en culture religieuse. En septembre 1966, et avec l'approbation des autorités de l'Université, la Faculté de théologie inaugurerait elle-même un programme conduisant à la maîtrise ès sciences religieuses.

En 1968, la Faculté a mis en vigueur ses programmes actuels de baccalauréat en théologie et de licence en enseignement secondaire (option sciences religieuses). À peu près au même moment, elle stabilisait son secteur de pastorale scolaire; elle inaugurerait aussi, avec la collaboration spéciale du Groupe de Sociologie des Religions de Paris, un programme de maîtrise en sciences humaines des religions. En 1970-71, elle ajoute au baccalauréat spécialisé en théologie un programme comportant l'option d'un sujet mineur (30 crédits) en sciences humaines des religions. La Faculté organise aussi, en collaboration avec la Faculté des arts, des programmes conjoints avec sujets majeurs et mineurs. En 1971-72, le secteur de pastorale s'élargit afin d'offrir un programme de maîtrise en pastorale générale.

Les cours de la Faculté s'adressent donc d'une façon spéciale aux futurs professeurs de sciences religieuses ou de culture religieuse, dans les écoles élémentaires ou secondaires, dans les cegeps ou la catéchèse aux adultes. Ils intéressent aussi toute personne désireuse de se consacrer à l'animation sociale et pastorale, au monde de l'éducation et du journalisme, à la recherche de solutions aux problèmes posés actuellement par la civilisation ou la culture et l'évolution de la croyance comme de la vie de l'Église. . .

La Faculté veut ainsi répondre aux tâches du théologien telles que les définissaient, par exemple, certains textes du second Concile du Vatican:

L'Église attend énormément de l'activité des facultés de sciences sacrées. C'est à elles, en effet, qu'elle confie la tâche importante de préparer leurs élèves, non seulement au ministère sacerdotal, mais surtout, soit à l'enseignement dans les établissements d'études ecclésiastiques supérieures, soit à faire avancer par leur contribution personnelle les différentes disciplines, soit à assumer les tâches les plus ardues de l'apostolat intellectuel. C'est également le rôle de ces facultés de soumettre à une investigation plus profonde les différents domaines des sciences sacrées, en vue d'une compréhension toujours plus profonde de la Révélation sacrée, d'un accès plus large au patrimoine de sagesse chrétienne légué par nos ancêtres, d'un dialogue croissant avec nos frères séparés et avec les non-chrétiens, et d'une réponse adéquate aux questions posées par le progrès des sciences.

“Que, par conséquent, les facultés ecclésiastiques revoient opportunément leurs lois propres, qu'elles développent intensément les sciences sacrées et celles qui leur sont connexes, et qu'elles ne négligent pas les méthodes et les moyens les plus récents en vue de former leurs étudiants pour des recherches plus poussées.”

(Déclaration sur l'éducation chrétienne, II)

“Les plus récentes recherches et découvertes des sciences, ainsi que celles de l'histoire et de la philosophie, soulèvent de nouvelles questions qui comportent des conséquences pour la vie même, et exigent de nouvelles recherches de la part des théologiens eux-mêmes. Dès lors, tout en respectant les méthodes et les règles propres aux sciences théologiques, ils sont invités à chercher sans cesse la manière la plus apte de communiquer la doctrine aux hommes de leur temps: car autre chose est le dépôt même ou les vérités de la Foi, autre chose la façon selon laquelle ces vérités sont exprimées, à condition toutefois d'en sauvegarder le sens et la signification. Que, dans la pastorale, on ait une connaissance suffisante non seulement des principes de la théologie, mais aussi des découvertes scientifiques profanes, notamment de la psychologie et de la sociologie, et qu'on en fasse usage: de la sorte, les fidèles à leur tour seront amenés à une plus grande pureté et maturité dans leur vie de foi (...)

“Ceux qui s'appliquent aux sciences théologiques dans les séminaires et les universités aimeront collaborer avec les hommes versés dans les autres sciences, en mettant en commun leurs énergies et leurs points de vue. La recherche théologique, en même temps qu'elle approfondit la vérité révélée, ne doit pas perdre contact avec son temps, afin de faciliter une meilleure connaissance de la foi aux hommes cultivés dans les différentes branches du savoir. Cette bonne entente rendra les plus grands services à la formation des ministres sacrés: ils pourront présenter la doctrine de l'Église sur Dieu, l'homme et le monde d'une manière mieux adaptée à nos contemporains, qui accueilleront d'autant plus volontiers leur parole. Bien plus, il faut souhaiter que de nombreux laïcs reçoivent une formation suffisante dans les sciences sacrées, et que plusieurs parmi eux se livrent à ces études “ex professo” et les approfondissent. Mais pour qu'ils puissent mener leur tâche à bien, qu'on reconnaisse aux fidèles, aux clercs comme aux laïcs, une juste liberté de recherche et de pensée, comme une juste liberté de faire reconnaître humblement et courageusement leur manière de voir, dans le domaine de leur compétence”.

(Constitution “Gaudium et Spes”, 62, 2, 7)

CONSEIL DE LA FACULTÉ

DOYEN

VACHON, Lucien, B.A., D.Th. (Angélique).

SECRÉTAIRE

BÉDARD, André, B.A., B.Th., D.Ph. (Strasbourg)

MEMBRES DU CONSEIL

BERGERON, André, B.A., L.Ph., L.Th.
BERGERON, Cécile, étudiante
PARENT, Gaspard, étudiant
RACINE, Louis, B.A., D.Ph. (Sc. rel.) (Montréal)
VACHON, Ghyslain, étudiant
VANDAL, Nellie, B.Ped., L.Cat., M.Sc.R.

CORPS PROFESSORAL

PROFESSEUR TITULAIRE

VACHON, Lucien, B.A., D.Th. (Angélique)

PROFESSEURS AGRÉGÉS

BÉDARD, André, B.A., B.Th., D.Ph. (Strasbourg)
BERGERON, André, B.A., L.Ph., L.Th.
DOYON, Jacques, B.A., B.Th., D.Ph. (Latran)

PROFESSEURS ADJOINTS

BOISVERT, Léandre, B.A., L.Th., L.E.S.
LANGELIER, Gilles, B.A., D.Th. (Rome), Dipl. th. past. cat.
OUELLET, Fernand, B.A., L.Th., Ph.D. (Philo-relig.) (McGill)
RACINE, Louis, B.A., D.Ph. (Sc. rel.) (Montréal)

CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

DENAULT, Bernard, B.A., B.Th.
FILLION, Jacques, B.A., L.Th., en congé d'études
LAVALLÉE, François, L.Th., L.E.S.
LAVOIE, Michèle, Lic. Catéchèse
LESCAUT, Jean-Denis, L.Th., Dipl. en past.
MARTEL, Gilles, B.A., M.A. (Sc. h. r.), en congé d'études
MELANÇON, Louise, B.A., M.A. (Sc. h. r.)
VANDAL, Nellie, B.Ped., L.Cat., M.Sc.R.
WENER, Normand, M.Soc. (Montréal)

CHARGÉS DE COURS

BEAULAC, Jules, B.A., D.Th. (Rome)
BERNARD, Francine, B.A., M.Soc.
BILODEAU, Yvon, B.A., L.Th.
BOURGAULT, Raymond, L.Ph., L.Th.
BUJANDA, J. Martinez de, D.Th. (Rome), D. Hist. (Paris)
CÔTÉ, Yves, Diplôme de Lumen Vitae (Bruxelles)
DUFORT, Jean-Marc, L.Ph., D.Th. (Rome)
FERLAND, Jacques, B.A., L.D.C.
GIRARD, Raymond, L.Sc.Rel.
GUERTIN, Laurence, Dip. Cat.
HUDON, François, Dip. Cat.
JODOIN, Raymond, B.A., B.Péd., B.Cat., L.Th.,
LAVALLÉE, Jean-Guy, C.E.S. (histoire-géographie) (Laval)
NELISSE, Claude, Diplôme de l'Institut des Hautes Études de communication sociale
POITRAS, Jean-Guy, B.A., L.Th.
POULIN, Marc-André, B.A., L.Th., L.E.S.
PROVENÇAL, Gaston, B.A., L.D.C., L.L.L.
PRUCHE, Benoit, B.A., L.Th., D.Ph. (Montréal)
RONDEAU, Marc, B.A., L.Th.
ST-GELAIS, Raymond, B.A., L.Th., L.E.S.
YELLE, Viateur, L.Th., L.Sc.Bib.

PROFESSEURS INVITÉS

BASTIDE, Roger, Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, Paris
DECONCHY, Jean-Pierre, chargé de recherche au C.N.R.S. (Paris)
DESROCHE, Henri, Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études (VIe section)
DUQUOC, Christian, (Lyon)
HOUTART, François, professeur (Louvain), Directeur du Centre de recherches sociologiques religieuses
JOLIF, Yves (Lyon)
MAITRE, Jacques, Centre d'études sociologiques (C.N.R.S.)
SEGUY, Jean, chargé de recherche au C.N.R.S. (Paris)

MAISON AFFILIÉE

La Faculté de théologie peut accorder le baccalauréat en théologie aux étudiants qui ont complété le cours dispensé au scolasticat de l'Abbaye St-Benoît-du-Lac. Les conditions d'affiliation ont été précisées dans l'entente conclue entre l'Université de Sherbrooke et l'Abbaye.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

Les règlements pédagogiques voudraient favoriser la liberté et l'initiative dans la collaboration professeurs-étudiants. C'est pourquoi, tant dans la forme des cours que dans les modes d'évaluation, ils laissent au groupe professeurs-étudiants la possibilité de faire des choix à l'intérieur d'un minimum de règlements jugés nécessaires à l'efficacité de la recherche et du travail.

1 - DÉFINITIONS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 Cours

Le cours constitue l'unité élémentaire des activités d'enseignement et de recherche dans la composition d'un programme. Un cours est constitué d'une série de leçons, de travaux ou d'exercices, répartis sur une seule session et portant sur une seule matière. Il est identifiable par un titre et un sigle; il peut entrer dans la composition d'un ou de plusieurs programmes.

Les cours sont regroupés en session dans le but d'assurer une progression normale de l'étudiant à l'intérieur de son programme et de la discipline choisie. Une session d'étude comporte normalement quinze (15) semaines consécutives, y compris les périodes d'examens.

1.2 Formules pédagogiques d'un cours

Il appartient au groupe formé du professeur et des étudiants concernés d'établir la ou les forme(s) à donner à un cours. Pour ce choix, on peut s'inspirer des suggestions suivantes:

- a) les leçons magistrales, i.e. exposés faits par un professeur à des étudiants;
- b) les enseignements programmés, grâce auxquels l'étudiant apprend par lui-même sous la supervision d'un professeur, à l'aide d'un programme déterminé ou d'un cahier spécialement préparé à cette fin;
- c) les enseignements tutoriaux, grâce auxquels l'étudiant apprend par lui-même sous la direction d'un professeur qu'il rencontre régulièrement et qui lui établit un programme de lectures et de travaux;
- d) les mémoires ou projets i.e. les travaux de longue haleine faits par les étudiants en équipe ou individuellement sous la supervision d'un professeur;
- e) toute formule mixte qui utilise le travail en équipe et le cours magistral du professeur.

1.3 Évaluation et promotion

- 1.31 Le mode de participation à un cours, de même que la manière d'en faire l'évaluation, dépendront du genre de cours adopté. Professeurs et étudiants s'entendront à ce sujet au début du

cours. L'étudiant qui ne se conformera pas à ces exigences sera considéré comme se désistant du cours et en avertira le secrétaire de la Faculté.

- 1.32** La promotion est faite par cours avec moyenne cumulative. La promotion par cours est un mécanisme de promotion par lequel l'étudiant qui a démontré des connaissances satisfaisantes dans un cours se voit accorder les crédits que comporte ce cours.

La moyenne cumulative est le mode de contrôle qui évalue d'une façon continue le rendement scolaire de l'étudiant sur l'ensemble des cours qu'il a suivis.

1.4 Conseiller pédagogique

En vue de favoriser davantage l'efficacité du travail de chaque étudiant, on lui assurera, s'il le désire, la collaboration d'un conseiller pédagogique.

1.5 Programmes

- 1.51** Un programme est un ensemble de cours établi en vue d'une formation spécifique et conduisant à un diplôme décerné par l'Université. Chaque programme comporte un nombre minimum de crédits déterminé par les autorités compétentes.

- 1.52** Un crédit correspond à quarante-cinq (45) heures de travail fourni par l'étudiant et reconnu par l'Université.

La Faculté de théologie offre les programmes suivants:

1.53 au premier cycle

- un baccalauréat spécialisé en théologie
- un baccalauréat en théologie comportant un sujet majeur en théologie (60 crédits), et un sujet mineur (30 crédits) dans l'un des secteurs suivants:

- antiquités gréco-latines
- histoire
- littérature anglaise
- littérature française
- philosophie
- sciences humaines des religions

- un programme de sujet mineur en théologie (30 crédits)

1.54 au deuxième cycle

- une maîtrise en théologie (M.Th.), comportant l'option théologie et l'option pastorale scolaire;
- une maîtrise en pastorale (M.Past.), comportant l'option pastorale fondamentale et l'option pastorale scolaire;
- une maîtrise en sciences humaines des religions (M.A. sciences humaines des religions).

1.6 Bibliothèque

Les professeurs, le personnel et les étudiants de la Faculté ont accès à toutes les bibliothèques de l'Université (bibliothèque générale, bibliothèque des Sciences, bibliothèque du Droit, bibliothèque de Médecine). La Faculté de théologie est plus spécialement desservie par la bibliothèque générale.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU 1er CYCLE

2 - CONDITIONS D'ADMISSION

- 2.1 Pour être admissible à un programme du premier cycle, le candidat doit détenir:
 - 2.11 le diplôme d'études collégiales selon les profils convenus (C.E.G.E.P.);
 - 2.12 ou le baccalauréat ès arts;
 - 2.13 ou le brevet A;
 - 2.14 ou le baccalauréat en pédagogie;
 - 2.15 ou avoir fait des études équivalentes à celles qui conduisent à l'un ou l'autre de ces diplômes académiques.
- 2.2 Les détenteurs d'un diplôme ou d'un brevet autre que ceux ci-haut mentionnés peuvent être admis après étude de leur dossier académique et de leur expérience scolaire et, s'il y a lieu, après un examen d'admission portant sur un programme défini par la Faculté et subi selon les modalités établies par celle-ci.
- 2.3 La Faculté admet aussi des étudiants libres et des auditeurs.

3 - ÉQUIVALENCES

- 3.1 Tout étudiant qui démontre qu'il connaît la matière d'un ou plusieurs cours de son programme pour les avoir suivis avec succès dans un autre établissement d'enseignement peut obtenir une reconnaissance pour ces cours. Lorsque cette reconnaissance est accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée comme une équivalence (Eq); si elle n'est pas accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée par une exemption (Ex.)
- 3.2 Toute équivalence est accordée par le registraire, à la demande du secrétaire de la Faculté.
- 3.3 La demande d'équivalence doit être présentée, sur formule spéciale, au secrétaire de la Faculté, au plus tard au moment de l'inscription au programme auquel l'étudiant s'inscrit. Elle doit être appuyée par des documents officiels pertinents.
- 3.4 Le candidat à la Faculté de théologie n'obtiendra aucune équivalence pour des cours suivis depuis plus de cinq ans.

- 3.5 Le nombre des crédits accordés en équivalence ne dépasse pas les 2/3 de l'ensemble des crédits de ce grade.
- 3.6 Tout titre universitaire présenté en vue d'obtenir une équivalence est estimé, par la Faculté de théologie, en fonction du programme d'études auquel l'étudiant désire s'inscrire.
- 3.7 En aucun cas, une équivalence de cours ne peut procurer un nombre de crédits supérieur à celui affecté au cours correspondant donné à la Faculté.
- 3.8 Pour qu'une demande d'équivalence puisse être présentée, le cours suivi dans une autre institution doit satisfaire simultanément aux sept (7) conditions suivantes:
- 3.81 il doit apparaître sur une attestation officielle transmise directement de l'institution au secrétaire de la Faculté;
 - 3.82 sa description détaillée doit apparaître dans un annuaire officiel remis par l'étudiant au secrétaire de la Faculté;
 - 3.83 il doit avoir, sur les points essentiels, le même contenu que le cours dispensé par la Faculté;
 - 3.84 il doit avoir été sanctionné par un examen officiel, subi avec succès;
 - 3.85 s'il est partie intégrante d'un programme annuel d'études, cette année d'études doit être réussie;
 - 3.86 il doit être affecté d'un nombre de crédits au moins égal au nombre de crédits attaché au cours correspondant donné à la Faculté;
 - 3.87 il doit faire partie d'un programme de même niveau que celui de la Faculté.

3.9 Commandite

Une commandite est une autorisation émise à un étudiant inscrit à un programme de suivre un ou des cours dans une autre institution. Par une telle autorisation, l'Université s'engage à reconnaître les crédits acquis par l'étudiant.

4 - CHARGE NORMALE ET CHOIX DES COURS

- 4.1 La charge d'un étudiant est mesurée par le nombre de crédits. Un crédit correspond à 45 heures de travail, fournies par l'étudiant et reconnues par l'Université.
- 4.2 La charge normale d'un étudiant est de 15 crédits par session.
- 4.3 Le régime de promotion par cours permet à l'étudiant de progresser à son rythme propre. Cependant, l'étudiant régulier à temps complet ne peut réduire à moins de 12, ni augmenter à plus de 18, le nombre de crédits pris par session parmi les cours obligatoires et à option.

- 4.4 L'étudiant adopte, en général, comme programme d'études d'une session, les cours obligatoires ou à option proposés par la Faculté pour cette session de son programme.
- 4.5 Un étudiant ne peut s'inscrire à un cours que s'il en a réussi le ou les cours requis comme préalables.
- 4.6 La détermination de son programme d'études est la responsabilité de l'étudiant. À cette fin, il pourra consulter un conseiller pédagogique.
- 4.7 Changement et abandon de cours
- 4.71 L'étudiant remet au secrétariat, dès le début de la session, la liste complète des cours choisis.
- 4.72 Toute modification de cette liste doit recevoir l'approbation du secrétaire de la Faculté.
- 4.73 Tout étudiant peut, à l'intérieur du premier cinquième du cours d'une session, soumettre une demande officielle de changement de cours qui pourra être autorisée si elle est matériellement réalisable.
- 4.74 Tout étudiant peut, entre le premier cinquième et le premier tiers du cours, soumettre une demande officielle d'abandon de cours qui sera généralement autorisée, à condition que le nombre de crédits auxquels l'étudiant reste inscrit ne devienne pas inférieur à douze (12). Cependant, si cette demande est soumise après le premier cinquième du cours, elle entraîne une mention d'abandon (Ab) au dossier scolaire de l'étudiant.
- 4.75 Tout étudiant qui abandonne un cours après le premier tiers du cours d'une session voit la mention E (échec) consignée à son dossier scolaire pour ce cours.
- 4.76 Pour un cours qui n'apparaît pas sur sa liste de choix de cours, l'étudiant ne recevra aucun crédit.
- 4.8 **Départ**
- 4.81 Tout étudiant qui quitte l'Université avant la fin de la session à laquelle il est inscrit doit signifier son départ au secrétaire de la Faculté. Ce départ sera consigné comme tel dans le dossier scolaire de l'étudiant. Si le départ n'est pas signifié, chaque cours sera noté E (échec).

5 - MODES D'ÉVALUATION

- 5.1 Chaque cours comporte un mode d'évaluation à déterminer après entente entre professeur et étudiants. Cette évaluation tend à couvrir l'ensemble du cours et détermine l'obtention des crédits d'un cours. Elle est obligatoire pour tout étudiant inscrit à ce cours, exception faite des auditeurs.
- 5.2 L'évaluation se fait à partir:
- d'un double examen; oral et écrit;
 - d'un travail écrit;
 - de la constitution d'un dossier.

5.3 Mention "incomplet"

- 5.31 Si un étudiant n'a pas rempli toutes les exigences pour un cours par suite de motifs acceptés, la note indiquée au bulletin est In, signifiant "incomplet". L'étudiant doit compléter ces exigences dans le délai et selon les modalités que détermine la Faculté.
- 5.32 Un étudiant qui s'absente sans raison valable d'un examen, ou ne remet pas à la date prévue un travail ou un dossier, se verra attribuer un échec pour ce cours.
- 5.33 Les motifs de toute absence aux examens ou de tout retard doivent être jugés par le secrétaire: une absence aux examens doit être justifiée auprès du secrétaire dans un délai d'une semaine.
- 5.34 Une absence ou un délai, motivés par des raisons jugées valables, entraînent le choix d'un nouveau mode d'évaluation, à déterminer après entente entre le secrétaire, le professeur et l'étudiant.

6 - PONDÉRATION

- 6.1 Le rendement de l'étudiant dans chaque cours s'exprime par les catégories suivantes: excellent, très bien, bien, passable et échec.
- 6.2 Le code alphabétique suivant traduit l'évaluation décrite au paragraphe précédent.

A = excellent
B = très bien
C = bien
D = passable
E = échec

Aucune interpolation n'est permise (v. g. B+, C-)

6.3 Moyenne cumulative

- 6.31 À la fin de chaque session, on évalue le rendement global de l'étudiant depuis son entrée à la Faculté en calculant sa moyenne cumulative i.e. la moyenne par crédit de l'ensemble des résultats obtenus dans tous les cours auxquels il s'est inscrit, pondérés par le nombre de crédits attachés à chacun de ces cours.
- 6.32 Pour effectuer le calcul de la moyenne cumulative, on attribue aux cotes alphabétiques les valeurs numériques suivantes:

A = 4
B = 3
C = 2
D = 1
E = 0

- 6.33 Les cours dans lesquels le résultat final de l'étudiant est signifié par les cotes Ab, In, Eq ou Ex ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

- 6.34 La moyenne cumulative se calcule globalement, que le programme soit unidisciplinaire ou multidisciplinaire. Aucun jugement n'est cependant porté si l'étudiant n'a pas accumulé 12 crédits.
- 6.35 Dans le cas des étudiants à temps partiel, la moyenne cumulative se calcule une fois par an, au terme de la session d'été. Les règlements concernant la moyenne cumulative s'appliquent à eux comme aux autres; en particulier, aucun jugement n'est porté si l'étudiant n'a pas accumulé douze (12) crédits.

7 - RÉVISION

- 7.1 Tout étudiant qui désire faire reviser l'évaluation d'une copie d'examen, d'un travail ou d'un dossier, doit en faire la demande par écrit au secrétaire de la Faculté. Au moment de la demande, il doit acquitter des frais de deux (\$2.00) dollars par révision; ces frais lui seront remboursés si la révision lui procure une note supérieure à celle obtenue antérieurement.
- 7.2 Une demande de révision doit être adressée dans les deux semaines qui suivent la communication des résultats.
- 7.3 La révision est faite par le professeur en charge du cours, en collaboration avec un autre professeur nommé par le doyen. Leur décision est finale.

8 - PROMOTION

- 8.1 La promotion se fait par cours et par moyenne cumulative.
- 8.2 La cote minimale de passage, dans un cours, est D.
- 8.3 Une moyenne cumulative égale à 1.80 constitue la norme minimale de succès d'un étudiant.

9 - ÉCHEC ET REPRISE DES COURS

- 9.1 Il n'y a pas d'examen de reprise pour un cours.
- 9.2 L'étudiant qui échoue un cours obligatoire une première fois doit refaire ce cours intégralement.
- 9.3 L'étudiant qui échoue une première fois un cours à option doit soit refaire ce cours soit y substituer un autre cours à option. Cette substitution n'est cependant permise qu'une fois en cours de programme; en cas de nouvel échec, l'étudiant doit refaire ce dernier cours ou tout autre cours imposé par la Faculté.
- 9.4 L'échec subi par un étudiant dans un cours demeure à son dossier scolaire, même s'il refait ce cours avec succès par la suite: la nouvelle cote apparaît aussi au dossier.

**10 - MOYENNE
CUMULATIVE
INSUFFISANTE**

- 10.1 Un étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 1.50 n'est pas réadmis au programme auquel il s'est inscrit. Cependant, l'application de cette règle, au terme de la première session de l'étudiant, est laissée à la discrétion de la Faculté.
- 10.2 Un étudiant dont la moyenne cumulative se situe entre 1.50 et 1.80 dispose d'une session (12 crédits ou plus) pour rétablir sa moyenne à 1.80; sans quoi, il n'est pas réadmis au programme auquel il s'est inscrit. Cependant, l'application de cette règle, au terme de la première session de l'étudiant, est laissée à la discrétion de la Faculté.
- 10.3 L'étudiant dont la moyenne cumulative tombe entre 1.50 et 1.80 à la fin de son programme d'études est soumis à des exigences supplémentaires (examen de synthèse, cours supplémentaires, session supplémentaire). Le jugement d'un comité de faculté formé à cette fin décidera de l'obtention ou non du grade postulé.
- 10.4 Un étudiant ne peut refaire un cours réussi dans le but d'augmenter sa moyenne cumulative.
- 10.5 Moyenne cumulative temporaire
- 10.51 Dans le cas où un étudiant ne peut se constituer un programme d'études d'au moins douze (12) crédits lors d'une certaine session, à cause du nombre insuffisant de cours offerts pour lesquels il a réussi les préalables, on établit, à la fin de cette session, une moyenne cumulative temporaire, en pondérant la moyenne de l'étudiant pour cette session particulière par le nombre moyen de crédits accumulés pendant les sessions précédentes.
- 10.52 La moyenne cumulative temporaire ne vaut qu'à la fin d'une session pendant laquelle le programme de l'étudiant était inférieur à douze (12) crédits. Dès la session suivante, on établit la moyenne cumulative réelle pour l'ensemble du programme de l'étudiant.

**RÈGLEMENTS
PARTICULIERS
À LA MAÎTRISE**

**11 - TYPES DE
MAÎTRISE**

La Faculté de théologie offre deux types de maîtrise: la maîtrise dite "professionnelle" et la maîtrise dite "scientifique".

- 11.1 La durée des études de maîtrise ne sera pas moins de trois sessions académiques (12 mois).
- 11.2 La maîtrise dite "professionnelle" est offerte à ceux qui désirent ajouter à leur formation de base en théologie, les éléments, les

disciplines et les méthodes immédiatement nécessaires à l'exercice d'une profession (par exemple: pastorale scolaire). Ce diplôme est considéré comme généralement terminal.

- 11.3 La maîtrise dite "scientifique" ajoute à la formation de base une initiation plus immédiate à la recherche scientifique, grâce au caractère donné aux cours et à la rédaction par l'étudiant d'un mémoire scientifique. Ce diplôme constitue l'étape nécessaire dans l'acquisition d'un doctorat.

12 - CONDITIONS D'ADMISSION

- 12.1 Pour être admis à la maîtrise, l'étudiant doit posséder un diplôme de premier cycle universitaire, ou avoir complété avec succès des études jugées équivalentes.
- 12.11 Dans le cas de toutes les maîtrises, sauf celle en sciences humaines des religions, l'étudiant doit avoir complété avec succès trois (3) années d'études universitaires, et avoir acquis au moins soixante-douze (72) crédits en théologie. Donc
- posséder un baccalauréat en théologie spécialisé;
 - posséder un baccalauréat en théologie avec sujet majeur en théologie, ou une L.E.S. avec option sciences religieuses, à condition d'ajouter un total de 12 crédits de théologie comme pré-requis, suivant un programme à déterminer avec l'étudiant;
 - posséder un baccalauréat en sciences religieuses 68 crédits, à condition d'ajouter vingt-deux (22) crédits de théologie, c'est-à-dire l'équivalent d'une troisième année;
 - avoir réussi quatre (4) années de théologie.
- 12.12 Ne sont admissibles à la maîtrise en théologie (avec ou sans option) que les détenteurs d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou ceux qui ont acquis soixante-douze (72) crédits de théologie.
- 12.13 Est admissible à la maîtrise en pastorale ou à la maîtrise "professionnelle" en pastorale scolaire, en plus des autres indiqués plus haut, tout détenteur d'un diplôme de premier cycle, sur examen de son dossier; des pré-requis pourront lui être imposés.
- 12.14 Ne sont admissibles à la maîtrise en sciences humaines des religions (M.A. Sc.H.R.), que les étudiants possédant un diplôme de premier cycle universitaire, et qui ont acquis un minimum de vingt-quatre (24) crédits en sciences humaines des religions.

13 - INSCRIPTION

- 13.1 Tout étudiant de l'année de maîtrise doit s'inscrire comme étudiant régulier à temps complet.
- 13.2 Sur réception de l'avis officiel de son admission ou de sa réadmission, l'étudiant est tenu de s'inscrire, aux dates prévues, au bureau

du registraire. Il doit, par la suite, renouveler son inscription en instance de grade et acquitter des frais de \$25.00 dollars par année jusqu'à l'acceptation de son mémoire par la Faculté.

14 - CHARGE NORMALE ET CHOIX DES COURS

- 14.1 Le programme de maîtrise comporte un minimum de trente (30) crédits.
- 14.2 La maîtrise dite "scientifique" comporte
- un minimum de douze (12) crédits de cours
 - la rédaction d'un mémoire, faite sous la direction d'un professeur de la Faculté, après approbation de la direction des études.
- 14.3 La maîtrise dite "professionnelle" comporte
- un maximum de vingt-quatre (24) crédits de cours;
 - soit un travail exécuté sous la direction d'un professeur de la Faculté;
 - soit un stage d'exploration et de recherche en milieu professionnel, sous la tutelle d'un professeur de la Faculté, suivi d'un rapport écrit qui devra satisfaire à toutes les exigences d'un travail scientifique.
- 14.4 La détermination de son programme est la responsabilité de l'étudiant. À cette fin, il consultera habituellement un conseiller pédagogique. Il le soumettra à la direction des études pour approbation.
- 14.5 Il n'est accordé aucune équivalence pour les cours du niveau de maîtrise.

15 - LE MÉMOIRE

- 15.1 Le mémoire de maîtrise doit révéler l'aptitude de l'étudiant à la recherche scientifique. Il devra être conçu comme une monographie portant sur un sujet précis et mené selon une méthode scientifique identifiée et justifiée.
- 15.2 **Préparation**
L'étudiant doit consulter un professeur de la Faculté pour choisir son sujet de recherche.
- 15.3 **Demande d'approbation**
Lorsque le candidat a arrêté son choix, il présente au doyen une demande officielle d'approbation selon le schéma prévu en 15.31.
- 15.31 La demande d'approbation du sujet de mémoire doit contenir les renseignements suivants:
le sujet de mémoire - la problématique - un inventaire sérieux de l'état actuel de la recherche sur le sujet - la méthode adoptée - l'hypothèse de travail - les sources et la bibliographie - le directeur de mémoire proposé.
- 15.32 La demande d'approbation est faite suivant un formulaire fourni par le secrétariat.

15.4 Examen du projet de mémoire

Le doyen approuve ou refuse le projet de mémoire, après consultation de la commission des études supérieures. Si le projet est accepté, le doyen désigne un directeur de mémoire auquel devront être soumises successivement les différentes parties du travail.

15.41 Le doyen communique par écrit à l'étudiant ses décisions, tant pour son projet de mémoire que pour la nomination de son directeur.

15.5 Rédaction

L'étudiant établit son plan définitif et poursuit son travail en collaboration étroite avec son directeur de mémoire. Il n'entreprend pas une étape nouvelle sans que le directeur n'ait approuvé la précédente.

15.6 Approbation du directeur

Le mémoire ne peut être dactylographié qu'avec le consentement du directeur de mémoire. Cette autorisation équivaut à une approbation du directeur. Cette autorisation écrite doit être remise au doyen par les soins du candidat.

15.7 Présentation matérielle

Le mémoire dans sa présentation matérielle doit être en tout conforme aux directives temporaires de la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke sur la présentation des travaux, des rapports et des mémoires.

15.8 Date de remise

Le mémoire de maîtrise doit être remis au secrétariat de la Faculté dans un délai de quatre (4) ans après l'inscription initiale à la maîtrise en théologie. Cinq (5) copies dactylographiées, accompagnées d'un résumé de deux pages, doivent être remises au secrétariat de la Faculté au moins deux mois avant la date de la collation des grades.

15.9 Approbation de la Faculté

Ce mémoire sera examiné par un jury composé d'au moins deux (2) membres désignés par le doyen. Un mémoire jugé insuffisant peut être présenté après correction, une seconde et dernière fois.

15.10 Publication du mémoire

Aucun mémoire ne peut être publié sans l'autorisation de la Faculté.

16 - PROMOTION

16.1 Les modes d'évaluation des cours sont soumis aux mêmes règles que pour le premier cycle, compte tenu des objectifs de la maîtrise.

16.2 La pondération se fait suivant les modes indiqués aux nos 6.1 et 6.2.

16.3 Pour obtenir son diplôme de maîtrise dite "professionnelle", l'étudiant doit obtenir au moins D pour chaque élément de son programme; sa moyenne cumulative ne doit pas être inférieure à 2.5.

16.4 Pour l'obtention du diplôme de maîtrise dite "scientifique", l'étudiant doit obtenir au moins D dans chaque cours; sa moyenne cumulative, pour les cours, ne doit pas être inférieure à 2.5. Il doit, de plus, obtenir au moins C pour son mémoire.

PROGRAMMES DU 1er CYCLE

Au premier cycle, la Faculté offre deux programmes de baccalauréat en théologie: un programme spécialisé en théologie, un programme avec sujet majeur en théologie (60 crédits) et sujet mineur (30 crédits) en sciences humaines des religions ou dans une discipline qui ne relève pas de la faculté. Ces deux programmes comportent 90 crédits répartis sur trois ans. Le diplôme obtenu, au terme, est un baccalauréat en théologie portant, le cas échéant, la mention des sujets majeur et mineur. La faculté offre aussi un sujet mineur en théologie (30 crédits).

EXPLICATION DES SIGLES

- CAT — Cours de catéchèse
- PAS — Cours de pastorale
- SHR — Cours de sciences humaines des religions
- SPI — Cours de spiritualité
- THE — Cours de théologie

NUMÉROTATION

Le premier chiffre indique le niveau du cours: 0: cours pré-requis - 1 à 4: cours du baccalauréat en théologie - 5 à 9: cours de la maîtrise et du doctorat.

Le deuxième chiffre indique, s'il s'agit d'un cours à option ou d'un cours obligatoire: 0 à 3: cours obligatoire - 5 à 9: cours à option.

Le troisième chiffre distingue les diverses matières: 0: écriture sainte - 1, 2, 3: théologie fondamentale, dogme, morale - 4: histoire, patristique - 5: liturgie, spiritualité, droit canonique - 6: séminaire - 7: catéchèse - 8: sciences humaines des religions - 9: pastorale.

Le quatrième chiffre indique le nombre de crédits attribués à ce cours. Un crédit équivaut à 45 heures de travail fournies par l'étudiant, en incluant la présence aux cours.

1 - LE BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ

- 1.1 Le programme de baccalauréat spécialisé comporte 90 crédits, choisis parmi les cours obligatoires et à option décrits plus bas. 21 crédits doivent être obtenus par suite de cours à option; après entente avec la direction des études, six (6) de ces crédits peuvent être obtenus pour des cours dispensés par une faculté autre que celle de théologie.
- 1.2 Les cours sont répartis en six sessions comportant quinze crédits. Chaque session comprend des cours obligatoires. Les cours à option doivent être choisis dans les sujets suivants: catéchèse, pastorale, spiritualité, sciences humaines des religions, théologie.

COURS OBLIGATOIRES

1.3 Programme cadre des cours obligatoires

B.Th. — 1re SESSION

- THE 1023** Histoire du salut et salut de l'histoire
- THE 1113** Anthropologie théologique fondamentale
- THE 1133** Révélation, foi et tradition ecclésiale
- THE 1203** Ancien Testament I
- THE 1303** Ancien Testament II

B.Th. — IIe SESSION

- THE 1003** Nouveau Testament I
- THE 1213** Le Mystère de Dieu
- THE 1313** Le Mystère de l'action de Dieu
- THE 2003** Nouveau Testament II

B.Th. — IIIe SESSION

- THE 1123** Christ
- THE 2123** Anthropologie théologique I
- THE 2163** Séminaire
- THE 2403** Nouveau Testament III

B.Th. — IVe SESSION

- THE 1043** Histoire de l'Église primitive
(des débuts jusqu'au IVe siècle)
- THE 1223** Église
- THE 2113** Sacramentalité
- THE 2213** Sacrement de l'Eucharistie

B.Th. — Ve SESSION

- THE 1013** Charité (Morale I)
- THE 1323** Évangile et éthique (morale II)
- SHR 1783** Sociologie de la religion

B.Th. — VIe SESSION

- THE 1033** Structures de l'agir humain (morale III)
- THE 1233** Discours théologique et discours scientifique
- THE 1423** Eschatologie et espérance

COURS À OPTION

1.4 Programme cadre des cours à option

THÉOLOGIE

IIe (IV - VIe) SESSIONS

- THE 1503** Ancien Testament III
- THE 1601** Initiation à l'hébreu biblique (1 cr.)
- GRC 1003** Grec biblique (Fac. des Arts)
- LAT 1003** Latin (Fac. des Arts)

IIIe (Ve) SESSIONS

- THE 1613** Dieu en question
- THE 1543** Histoire de l'Église I
- THE 2503** Nouveau Testament IV

IVe (VIe) SESSIONS

- THE 1643** Thèmes patristiques
- THE 2523** Anthropologie théologique II
- THE 2543** Histoire de l'Église II
- THE 3533** Oecuménisme

Ve SESSION

- THE 2713** Baptême, confirmation, pénitence

VIe SESSION

- THE 2551** Initiation au droit canonique (1 cr.)
- THE 2813** Ordre et mariage

CATÉCHÈSE

- CAT 1573** Introduction à la catéchèse: histoire, méthode et notion
- CAT 1673** Diffusion du message religieux
- CAT 1873** Psychologie religieuse
- CAT 1973** Relations humaines et dialogue pastoral

PASTORALE

- PAS 5393** Réflexion théologique concernant la pastorale scolaire.

SPIRITUALITÉ

Programme à venir

SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS

(Voir au no 2.5: sujet mineur en sciences humaines)

**2 - BACCALAURÉAT
EN THÉOLOGIE
AVEC MAJEUR ET MINEUR**

- 2.1 Le programme de baccalauréat en théologie peut comporter un sujet majeur (60 crédits) en théologie et un sujet mineur dans une autre discipline.
- 2.2 Le sujet mineur comporte une année complète de scolarité, soit 30 crédits à prendre en un an.
- 2.3 Sujet mineur en sciences humaines des religions
 - 2.31 La Faculté de théologie offre un sujet mineur en sciences humaines des religions.
 - 2.32 Ces cours sont ouverts aux étudiants inscrits au baccalauréat en théologie, et aux étudiants d'autres facultés inscrits au même niveau.

- 2.33** Ce programme vise essentiellement à initier aux objectifs et aux méthodes scientifiques d'étude des religions.
Il le fait en présentant trois types de cours:
- des cours d'initiation aux méthodes des sciences humaines des religions;
 - des cours d'information sur les phénomènes religieux passés et actuels;
 - des cours d'introduction aux interprétations philosophiques et théologiques (chrétiennes) des autres religions.
- 2.4** Programme cadre du sujet majeur en théologie (60 crédits)
- 2.41** Cours obligatoires (45 crédits)
- THE 1023** Histoire du salut et salut de l'histoire
 - THE 1113** Anthropologie théologique fondamentale
 - THE 1133** Révélation, foi et tradition ecclésiale
 - THE 1203** Ancien Testament I
 - THE 1303** Ancien Testament II
 - THE 1003** Nouveau Testament I
 - THE 1213** Le Mystère de Dieu
 - THE 1313** Le Mystère de l'action de Dieu
 - THE 2003** Nouveau Testament II
 - THE 1123** Christ
 - THE 2123** Anthropologie théologique I
 - THE 2403** Nouveau Testament III
 - THE 1223** Église
 - THE 2113** Sacramentalité
 - THE 2213** Sacrement de l'Eucharistie
- 2.42** Cours à option (15 crédits)
- THE 1013** Charité (morale I)
 - THE 1033** Structures de l'agir humain (morale III)
 - THE 1323** Évangile et éthique (morale II)
 - THE 1423** Eschatologie et espérance
 - THE 1503** Ancien Testament III
 - THE 1543** Histoire de l'Église I
 - THE 2163** Séminaire
 - THE 2503** Nouveau Testament IV
 - THE 2543** Histoire de l'Église II
- 2.5** Programme cadre du sujet mineur en sciences humaines des religions (30 crédits)
- SHR 1983** Introduction à la psycho-sociologie de la religion
 - SHR 2583** Histoire des Religions I. L'hindouisme ancien.
 - SHR 2683** Histoire des Religions II. Le bouddhisme
 - SHR 2983** Les religions dans la conjoncture actuelle
 - SHR 3583** De la philosophie des religions aux sciences des religions
 - SRH 3683** Grandes interprétations théologiques face au problème de la rencontre des religions

- SHR 3783** Séminaire d'apprentissage aux techniques de recherche en sciences humaines
- SHR 4583** Initiation à la méthode historique (département d'histoire)
- SHR 4683** Introduction à la sociologie générale
- SHR 4783** Introduction à une sociologie historique du Québec

2.6 Sujet mineur en théologie

2.61 Ces cours sont ouverts aux étudiants inscrits à un diplôme avec sujet majeur dans une autre discipline, et aux étudiants d'autres facultés inscrits au même niveau qui ne prennent pas l'ensemble du sujet mineur.

2.62 Ce programme vise essentiellement à présenter les cours de base initiant à l'ensemble de la théologie, à ses objectifs, à son contenu et à ses méthodes; il permet de le faire grâce à un ensemble de cours obligatoires et à un bloc significatif de cours optionnels groupés suivant les champs d'intérêt des étudiants.

2.63 Programme cadre des cours obligatoires (18 crédits)

Structure de base

THE 1133 Révélation, foi et tradition ecclésiale

THE 1213 Le Mystère de Dieu

THE 1123 Christ

THE 1223 Église

THE 1323 Évangile et éthique (morale II)

Un cours de Nouveau Testament

2.64 Programme cadre des cours optionnels (12 crédits)

ÉCRITURE SAINTE

THE 2123 Anthropologie théologique I

THE 1643 Thèmes patristiques

THE 2523 Anthropologie théologique II

Ancien Testament et/ou Nouveau Testament

ANTHROPOLOGIE

THE 1113 Anthropologie théologique fondamentale

THE 2123 Anthropologie théologique I

THE 2523 Anthropologie théologique II

THE 2113 Sacramentalité

THE 1013 Charité (morale I)

THE 1033 Structures de l'agir humain (morale III)

CATÉCHÈSE

CAT 1573 Introduction à la catéchèse: histoire, méthode et notion

CAT 1873 Psychologie religieuse de l'adolescent d'aujourd'hui

THE 1113 Anthropologie théologique fondamentale

- THE 1323** Évangile et éthique (morale II)
THE 1033 Structures de l'agir humain (morale III)
 Nouveau Testament

HISTOIRE

- THE 1023** Histoire du salut et salut de l'histoire
THE 1043 Histoire de l'Église primitive
 (des débuts jusqu'au IV^e siècle)
THE 1543 Histoire de l'Église I
THE 2543 Histoire de l'Église II
THE 1423 Eschatologie et espérance

THÉOLOGIE DES SACREMENTS

- THE 1023** Histoire du salut et salut de l'histoire
THE 2113 Sacramentalité
THE 2213 Sacrement de l'Eucharistie
THE 2713 Baptême, confirmation, pénitence
THE 2813 Ordre et mariage

3 - DESCRIPTION DES COURS

GRC 1003 Grec biblique (3 cr.)

Cours élémentaire de langue grecque. Initiation à la lecture.

LAT 1003 Latin (3 cr.)

Cours élémentaire de langue latine. Initiation à la lecture.

THE 1003 Nouveau Testament I (3 cr.)

Introduction générale au Nouveau Testament. — Les Actes des Apôtres: 1) Présentation littéraire des Actes. 2) *Le Kérygme primitif dans la prédication des Douze* selon les Actes. — Introduction aux Évangiles: Les trois étapes de la formation des Évangiles; exposé, sommaire du problème synoptique; solution proposée et implications exégétiques sur le plan de l'interprétation des Évangiles; le genre littéraire "évangile" et l'histoire.

THE 1013 Charité (morale I) (3 cr.)

La charité est le signe distinctif des chrétiens et la plénitude de la loi. Le Christ nous en a donné l'exemple, en plus de nous la recommander, en lui donnant une extension nouvelle. L'Esprit du Christ nous en rend capable et nous en fait vivre. En la pratiquant nous imitons Dieu qui est Amour et qui habite en nos coeurs. Elle est le résumé et le principe de toute la morale chrétienne. Nous devons y réfléchir d'abord à partir de l'Écriture, des paroles et des gestes du Christ, des réflexions des théologiens du N. T., Paul et Jean. Les grands théologiens de l'Église, en particulier Augustin, et Thomas d'Aquin en ont fait une étude plus élaborée et systématique. Cette grande vertu chrétienne est en harmonie avec les découvertes de l'anthropologie philosophique contemporaine, qui définit l'homme comme Être relatif et avec-les-autres (Gilleman). Le christianisme ano-

nyme de ceux qui aiment leurs frères, et l'amour du prochain comme essence du christianisme. Une interprétation dynamique de la charité dans la noogénèse et la christogénèse. (Teilhard).

THE 1023 Histoire du salut et salut de l'histoire (3 cr.)

Présentation des grands kairoï de l'histoire du salut à partir d'Abraham jusqu'à Jésus-Christ, puis de l'Église à la Parousie. — Interprétation de ces événements dans l'histoire à l'aide des catégories salut, histoire et historicité, langage et parole, rencontre et mystère. — Outillage d'investigation selon les couples exégèse et inspiration, théologie et dogme, magistère et tradition.

THE 1033 Structures de l'agir humain (morale III) (3 cr.)

Liberté et responsabilité comme source d'agir moral. — La faculté morale: la conscience et la vertu de prudence. — La loi comme norme de moralité. — Rapports entre liberté-conscience-loi et entre chacun de ces éléments avec l'Évangile.

THE 1043 Histoire de l'Église primitive
(des débuts jusqu'au IV^e siècle) (3 cr.)

La vie chrétienne et la propagation du christianisme avant et pendant les persécutions. — Les diverses églises et l'organisation ecclésiastique dans l'empire romain et hors l'empire. — La théologie et l'apologétique face aux grandes hérésies.

THE 1113 Anthropologie théologique fondamentale (3 cr.)

Située en théologie fondamentale cette introduction à l'anthropologie théologique doit manifester la dimension anthropologique inhérente au discours théologique. Dans cette perspective d'une théologie anthropologique, le cours entreprend l'examen de la possibilité et des conditions d'une anthropologie théologique, i.e. une interprétation fondamentale de l'homme à la lumière de la Révélation de façon à faire apparaître le rapport entre les affirmations de cette Révélation et la question de l'homme. — Confrontation des multiples discours sur l'homme et visée formelle du discours théologique. — Le rapport nature-grâce comme structure de l'homme. — Situation de l'anthropologie théologique dans l'ensemble de la théologie.

THE 1123 Christ (3 cr.)

Ce cours sur le Christ se fera selon la méthode corrélatrice, qui consiste à présenter la révélation comme une réponse transcendantale à la question et au mystère de l'homme. Dans cette perspective, il apparaîtra que, dans le Christ, Dieu vient à la rescousse de l'Homme et assume ses limites pour l'en délivrer, i.e. que le Christ se présente comme l'auto-aliénation de Dieu, qui permet à l'homme de s'autotranscender de façon absolue.

1^{ère} partie: Réflexion sur l'homme comme problème et mystère qui projette son salut dans diverses formules de messianismes profanes ou religieux. — **2^e partie:** Christologie biblique et traditionnelle, telle qu'elle a été définie dans les grands conciles christologiques des VII premiers siècles. — **3^e partie:** Synthèse théologique, autour des grands thèmes habituels: motif de l'Incarnation, union hypostatique, Christ-médiateur, Christ-Seigneur. Ces catégories traditionnelles sont reprises et expliquées en termes qui correspondent à la question posée dans la première partie. Nous utiliserons ici: K. Rahner, D. Bonhoeffer et T. de Chardin. — **4^e partie:** Le

Christ comme centre et sommet de la Révélation et de l'histoire du salut. Manifester les liens qui existent entre Christ et: anthropologie théologique, Dieu créateur, providence, tripersonnel, morale, Église, eschatologie, etc.

THE 1133 Révélation, foi et tradition ecclésiale (3 cr.)

La révélation et la foi comme chassé-croisé du rapport PAROLE-ECOUTE: 1 — dans l'Écriture et chez les Pères: dimension active et noétique; révélation de Dieu et de l'homme, témoignage d'Évangile, Mystère chrétien et théologie du Verbe; 2 — chez Augustin face au pélagianisme et chez Thomas d'Aquin utilisant les données d'Aristote; 3 — selon quelques étapes majeures de réflexion en regard du protestantisme, du rationalisme et du fidéisme, du modernisme et de la situation présente de l'Église et du monde.

THE 1203 Ancien Testament I (Le Pentateuque) (3 cr.)

La Torah et ses traditions. La pré-histoire du peuple élu: les origines du monde et l'histoire des fautes successives. Les débuts de l'histoire du peuple élu: le cycle des patriarches, de l'Exode et du désert; le mouvement deutéronomique et ses traces dans Josué, Juges, Samuel et Rois.

THE 1213 Le Mystère de Dieu (3 cr.)

Qui est notre Dieu? L'Ancien Testament nous le révèle comme étant l'unique Dieu, Sauveur et Créateur, Dieu d'amour, de justice et de bonté, lent à la colère et prompt à la miséricorde. Le Nouveau Testament nous parlera de ce Dieu comme étant Père, Fils et Saint-Esprit. — La Foi vivante de l'Église se nourrit de cette Révélation de notre Dieu et exprime sa croyance à travers son Credo et ses affirmations, que portent son enseignement et son action liturgique. — Comment parler aujourd'hui du mystère de Dieu en continuité avec toute l'histoire du salut, qui est, aujourd'hui comme hier, la Révélation amoureuse de notre Dieu caché?

Tel est l'objet de notre réflexion théologique sur Dieu.

THE 1223 Église (3 cr.)

L'Église dans le Nouveau Testament: Les synoptiques, les Actes, les épîtres aux Corinthiens et les pastorales; nous nous pencherons sur certains problèmes particuliers seulement: le règne de Dieu, la conscience ecclésiale, les charismes et les ministères. — **Histoire:** Les développements majeurs de l'ecclésiologie, depuis Vatican I jusqu'à Vatican II. — **Synthèse théologique:** 1) L'Église est une "communion" cette idée centrale sera éclairée au moyen des catégories de: royaume de Dieu, corps du Christ et peuple de Dieu. 2) L'Église est une "Diakonie". Idée-synthèse qui permettra de réfléchir sur sa constitution hiérarchique et sur la place qu'y occupent les laïcs et les religieux. 3) Dimension "eschatologique" de l'Église pérégrinante et relation avec l'Église du ciel. En particulier Marie, comme mère de l'Église, son modèle et son "Signe d'espérance". 4) Rôle de l'Église dans le monde de ce temps, en conséquence de sa nature qui est "d'être dans le Christ comme le sacrement, i.e. le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'Unité de tout le genre humain".

THE 1233 Discours théologique et discours scientifique (3 cr.)

Position du discours théologique (objet, sources, méthode et fonctions) selon une loi de dépendance continue ou discontinue avec les cultures

ambiantes. — Recherche historique avec la constitution au Moyen Âge de la théologie comme science et savoir universitaire, puis la question de la positive à la Renaissance et à la Réforme. Problématiques nouvelles au 19^e et 20^e siècles avec l'essai des différenciations des théologies. Questions actuelles posées par la notion moderne de science et par la spécialisation des savoirs.

THE 1303 Ancien Testament II (Les prophètes) (3 cr.)

Dieu par sa parole interprète l'histoire de son peuple. Origine du mouvement prophétique; les grands porteurs de cette parole de Dieu; Amos, Osée, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Isaïe II-III.

THE 1313 Le Mystère de l'action de Dieu (3 cr.)

L'Écriture nous dit donc qui est notre Dieu, dont l'action salvatrice s'étend depuis toujours jusqu'à aujourd'hui. Ainsi le Dieu-Sauveur, qui se révèle à travers l'histoire, apparaît de plus en plus comme le Dieu Créateur et Provident. — La Foi vivante de l'Église se nourrit de cette Révélation de notre Dieu et exprime sa croyance à travers son Credo et ses affirmations, que portent son enseignement et son action liturgique. — Comment parler aujourd'hui du mystère de Dieu et du mystère de la Création en continuité avec toute l'histoire du salut, qui est, aujourd'hui comme hier, la Révélation amoureuse de notre Dieu caché?

Tel est l'objet de notre réflexion théologique sur Dieu.

THE 1323 Évangile et éthique (morale II) (3 cr.)

Place de l'ordre moral et importance du milieu culturel dans l'élaboration de normes et de valeurs (droit naturel et culture). L'Évangile est-il un élément susceptible de constituer un système moral (regards sur l'histoire de la théologie morale). — Rapports entre moralité et évangile.

THE 1423 Eschatologie et espérance (3 cr.)

L'eschatologie vécue et interprétée par Israël, comme peuple de Dieu, par le Christ comme Fils de Dieu, par l'Église comme peuple de Dieu sauvé par le Christ. — L'eschatologie comme dimension de l'homme-être-d'espérance que Dieu habilite à un avenir absolu. — L'eschatologie comme dimension essentielle de toute la théologie.

THE 1503 Ancien Testament III (Les Sages) (3 cr.)

Origine et histoire de la Sagesse en Egypte et en Mésopotamie. — La littérature sapientielle en Israël: les sages inspirés et leur rôle sociologique; évolution de cette tradition telle que présentée dans les livres de Proverbes, Job, Ecclésiaste, Ecclésiastique et Sagesse. — Relation avec la tradition de la loi et des prophètes. — Valeur de cette tradition.

THE 1543 Histoire de l'Église, I (3 cr.)

Expansion du christianisme et persécutions. L'Église, religion d'État. L'Église, face aux peuples germaniques. Leur conversion. La doctrine chrétienne chez les Pères de l'Église. Les conciles et la vie de l'Église. Monachisme et vie spirituelle. L'Église et l'empire des Francs.

CAT 1573 Introduction à la catéchèse: histoire, méthode et notion.

(3 cr.)

Ce cours s'adresse normalement aux étudiants de Licence en enseignement secondaire (option sciences religieuses) qui ont suivi les cours obligatoires des deux premières années du programme.

Il comporte trois parties. D'abord une réflexion générale portant sur la catéchèse: sa nature, l'identification et le conditionnement de la mentalité catéchétique, la personnalité du catéchète. La deuxième partie relate l'histoire de la catéchèse: celles des Apôtres, de l'Église primitive, du Moyen Âge, de la Réforme, des XVIII - XIX - XXe siècles. La troisième partie traite de la pédagogie et de la méthodologie propres à la catéchèse, à partir d'une étude de tous les manuels de catéchèse de l'élémentaire et du secondaire.

PAS 5193 Pastorale des jeunes (3 cr.)

THE 1601 Initiation à l'Hébreu biblique (1 cr.)

Ce cours a pour but d'acquérir la connaissance des éléments fondamentaux de la lecture de cette langue: écriture et phonétique. Il veut ainsi en discerner morphologiquement les éléments de la phrase: article, pronom, substantif, adjectif et les différentes formes verbales.

THE 1613 Dieu en question (3 cr.)

L'homme d'aujourd'hui est beaucoup plus porté à se questionner sur lui-même qu'à s'interroger sur Dieu. Il faut l'aider à retrouver Dieu à travers sa propre interrogation et non par une imposition du dehors, à travers nos propres certitudes sur Dieu. Il est donc important au point de départ de bien montrer ce que peut l'intelligence humaine quand elle s'essaie à parler de Dieu. Ensuite, il faut tenter une analyse du phénomène contemporain de l'athéisme. Une recherche sur la sécularisation et sur les théologies de la mort de Dieu contribueront à éclairer la question de l'athéisme. — Ainsi apparaîtra plus clairement comment on doit tenter de "refaire" une théodicée qui ne soit pas simple répétition des preuves traditionnelles sur Dieu.

THE 1643 Thèmes patristiques (3 cr.)

À déterminer.

CAT 1673 La diffusion du message religieux

Phénoménologie de la communication religieuse. Communication audiovisuelle (A.V.) du message religieux. Intervention de l'audio-visuel (A.V.) dans le travail de groupe en pédagogie religieuse.

SHR 1683 Introduction à l'ethnologie (3 cr.)

Description voir SHR 5283.

SHR 1783 Introduction à la sociologie historique des religions (3 cr.)

Description Voir SHR 5083.

SHR 1883 Sociologie des messianismes (3 cr.)

Description Voir SHR 5183.

SHR 1983 Introduction à la psycho-sociologie de la religion (3 cr.)

Description Voir SHR 5383.

SHR 2683 Histoire des Religions II. Le bouddhisme.

SHR 2783 Histoire des Religions III.

CAT 1873 Psychologie religieuse

Ce cours s'adresse normalement à des étudiants familiarisés avec la Bible, la Christologie et la sacramentalité.

Ce cours veut tracer le cheminement religieux de l'homme, depuis l'éveil jusqu'à la maturité située, pour nous chrétiens, dans l'expérience chrétienne. Dans un premier temps, une étude sera poursuivie de l'expérience humaine et de ses relations avec l'expérience religieuse. Suivra une étude de l'expérience du sacré: de sa structure et de ses modes d'expression. Viendra enfin une étude de l'expérience religieuse: ses conditionnements affectifs et rationnels, ses expressions et les conditions de son épanouissement. En conclusion, l'on essaie de répondre à la question des relations qui existent entre le mystère chrétien et les aspirations fondamentales de l'homme.

CAT 1973 Relations humaines et dialogue pastoral (3 cr.)

Ce cours ne sera pas offert en 1971-72.

THE 2003 Nouveau Testament II (3 cr.)

Les Évangiles synoptiques. — Jésus dans les Synoptiques: 1) Débuts en Judée; prédication de Jean-Baptiste; Baptême et tentation de Jésus. 2) Ministère en Galilée: début du ministère galiléen; discours inaugural (sermon sur la montagne); discours parabolique. 3) Montée à Jérusalem selon Luc. 4) Discours eschatologique; Passion et Résurrection. 5) Les Évangiles de l'Enfance.

THE 2113 La Sacramentalité (3 cr.)

La sacramentalité, c'est-à-dire la manifestation du salut sous une forme visible et historique n'est pas le fait de l'une ou de l'autre étape de l'histoire du salut, elle en est l'une des composantes essentielles. Rien n'échappe à la sacramentalité, en ce sens que le salut nous est toujours donné sous une forme visible et à travers une histoire: — sacramentalité des événements et des institutions de l'histoire religieuse d'Israël; — sacramentalité - sommet du Christ en son mystère pascal; — sacramentalité de l'Église, manifestation et actualisation en visibilité historique du Christ céleste glorifié; — sacramentalité de certains signes que le Christ et l'Église ont retenu comme exprimant et réalisant avec une efficacité particulière un aspect ou la totalité du mystère rédempteur, — sacramentalité enfin de toute notre existence humaine où à travers les choses, les événements et les personnes Dieu se révèle à nous et continue de nous sauver. Cette étude tâchera de mettre en lumière la base anthropologique de la sacramentalité par une réflexion sur la signification et le rôle du signe et du symbole dans la réalité humaine et aura le souci de montrer que chacun des sacrements est l'accomplissement par dépassement d'une étape ou d'une situation typiques d'une vie humaine.

THE 2123 Anthropologie théologique I (3 cr.)

Par la Révélation, l'homme se sait créature, il se reconnaît pécheur, il découvre sa vocation à participer à la vie de Dieu communiquée par le Christ dans l'Esprit. — La nature et l'origine de l'Homme: anthropologie biblique et problématique contemporaine. — L'Homme comme pécheur et comme grâce.

THE 2163 Séminaire (3 cr.)

THE 2213 Sacrement de l'Eucharistie (3 cr.)

La sacramentalité de l'Église, prolongement en visibilité historique du Christ glorifié, trouve son expression et sa réalisation maximales dans

l'Eucharistie, sommet et source de toute la vie de l'Église. C'est ici en effet: — que se trouve actualisée la présence maximale du Christ glorifié parmi les siens, dans la totalité de son mystère de culte sanctifiant; — qu'est signifié et toujours mieux réalisé le rassemblement du peuple de Dieu dans l'unité d'un seul corps et d'un seul Esprit; — que, nourrie par une nouvelle manne, l'Église, le nouvel Israël, est soutenue dans sa marche et irrésistiblement attirée vers son accomplissement eschatologique.

Pour que cet ordre idéal puisse de fait être vécu authentiquement par l'homme d'aujourd'hui, une réflexion critique devient nécessaire de la part du théologien en vue de rendre possibles: — la rénovation et l'adaptation des formes et des structures de l'assemblée liturgique; — l'invention d'un nouveau langage de signes et de symboles plus consonants à l'homme contemporain; — une démarche et une expérience humaines préalables et inhérentes à toute expérience sacramentelle.

THE 2403 Nouveau Testament III (3 cr.)

Le Corpus paulinien, excepté l'épître aux Hébreux. — Grandes lignes de la vie de Paul et de sa personnalité. — Les épîtres pauliniennes (genre et structure littéraire; langage et style; ordre des épîtres). — Exégèse de certains passages. I Corinthiens; Romains, Philippiens; Ephésiens; Galates. — Christologie de Paul. — Ecclésiologie de Paul. — Sotériologie de Paul.

THE 2503 Nouveau Testament IV (3 cr.)

Écrits johanniques: 1) L'Évangile de Jean: genre littéraire et notes distinctives de l'Évangile de Jean; Jean et les Synoptiques. Les thèmes et articulations majeures de l'Évangile: Livre des signes. Livre de l'accomplissement. Exégèse de certains péripécies: Le Prologue; Témoignage du Baptiste; discours sur le pain de vie; les oeuvres de Dieu; discours d'adieux; le Ressuscité. 2) Les Épîtres johanniques: auteurs et idées maîtresses de la première épître. 3) La Christologie de Jean. 4) l'apocalypse: genre littéraire et enseignement eschatologique. — Théologie de l'Épître aux Hébreux. — Aperçu sur les autres Épîtres catholiques.

THE 2523 Anthropologie théologique II (3 cr.)

Thèmes anthropologiques, l'élection, la prédestination et l'image de Dieu comme des déterminations fondamentales de l'existence humaine. — Thématique biblique. — Histoire du développement dogmatique de ces thèmes. — Réflexion systématique.

THE 2543 Histoire de l'Église II (3 cr.)

Le passage d'une Église de Chrétienté à une Église de Renaissance. L'Église de la Réforme et de la Contre-Réforme; l'anglicanisme et le calvinisme. La réforme tridentine. L'Église de France au XVIIe siècle. Jansénisme et quietisme. L'Église et le siècle des Lumières. L'Église de la Révolution française. Le XIXe siècle catholique, etc.

THE 2551 Droit canonique (1 cr.)

La réforme actuelle de la codification de 1917 dans l'histoire du droit ecclésiastique. Originalité du droit ecclésiastique néo-testamentaire. Droit divin et "jus humanum" dans le droit ecclésiastique. Initiation aux catégories juridiques du Codex. Normes générales. Les personnes dans l'Église. L'aspect canonique des réalités sacramentelles.

SHR 2583 Histoire des Religions I. L'hindouisme ancien (3 cr.)**THE 2713 Baptême, confirmation, pénitence (3 cr.)**

Baptême: Sacrement par excellence de l'initiation chrétienne, le baptême implique une illumination et une conversion radicale du cœur de l'homme par la foi au Christ et la participation à son mystère de mort et de résurrection. — Purifié de ses péchés et devenu enfant de Dieu par le don d'une vie toute nouvelle selon l'Esprit, le baptisé fait également son entrée dans l'Église, peuple de Dieu en marche vers la Parousie.

Confirmation: Complément et achèvement du Baptême, la Confirmation est le sacrement du don de l'Esprit en plénitude. Le Chrétien, devenu adulte dans sa foi, est rendu capable de témoigner avec force, par sa vie autant que par sa parole, de la Bonne Nouvelle du salut opéré par le Christ. — Par le Baptême et la Confirmation, le Chrétien reçoit également une onction sacerdotale, royale et prophétique grâce à laquelle il est rendu apte à célébrer le culte nouveau en esprit et en vérité et à collaborer pour sa part à la tâche pastorale et missionnaire de l'Église.

Pénitence: Sacrement du relèvement et de la réconciliation avec le Christ pour tous ceux qui se sont éloignés de lui par le péché après avoir reçu la grâce baptismale, la Pénitence est elle aussi, comme le Baptême qu'elle renouvelle, participation au mystère pascal du Christ, par la mort au péché et la réception de la vie nouvelle selon Dieu. Restauration du lien d'amitié avec le Christ, elle est aussi restauration du lien de charité avec la communauté de tous les croyants. — Pour ce motif, dans sa réflexion critique le théologien aura à cœur de remettre en lumière la dimension communautaire du sacrement trop longtemps oubliée ou négligée dans le passé.

THE 2813 Ordre et mariage (3 cr.)

Ordre: Configurés au Christ, prophète, pasteur et serviteur de son peuple jusqu'au don total de sa vie par amour pour son Père et pour les siens, l'Évêque, le prêtre et le diacre sont, à un titre spécial différent de celui du Baptisé, au service de la triple fonction prophétique, culturelle et pastorale de l'Église. — L'exercice de cette responsabilité de service ecclésial et la conception même du ministère varie beaucoup selon les nécessités de chaque époque. La théologie aura à cœur de dégager les conditions nouvelles d'existence et de réalisation du Sacerdoce d'aujourd'hui.

Mariage: Entre baptisés, l'amour humain est transfiguré pour devenir le Sacrement de l'amour du Christ pour son Église. — Comme le Christ envers son Église, mari et femme sont appelés à ne plus former qu'un seul Corps et un seul Esprit, allant jusqu'au don de leur vie par amour et tendant à communiquer leur vie aussi bien naturelle que spirituelle à d'autres êtres issus de leur union. — La théologie se voudra attentive particulièrement ici à la problématique actuelle autour du binôme Amour-fécondité.

SHR 2983 Les religions dans la conjoncture actuelle (3 cr.)

Le cours vise essentiellement à mettre en rapport les éléments du monde actuel et la mentalité religieuse. Plus spécifiquement, il essaie de déterminer l'aspect moderne du monde actuel et de préciser son impact sur les religions et les questions qui en résultent. Les éléments de la conjoncture qui sont examinés sont les suivants: les institutions juridiques et politiques, les sciences naturelles, les sciences historiques, les aspects économiques et sociaux, les différentes éthiques, les problèmes relatifs

à l'avenir de la planète et, d'une façon globale, le Québec d'aujourd'hui. Concernant l'impact de ces éléments sur les religions, deux auteurs surtout servent de point de référence: Tillich et Troeltsch. Ce cours veut essentiellement amorcer un dossier et en fournir les éléments de base.

THE 3533 Oecuménisme (3 cr.)

SHR 3583 De la philosophie des religions aux sciences des religions
(3 cr.)

SHR 3683 Grandes interprétations théologiques face au problème de la rencontre des religions (3 cr.)

Ce cours veut aborder les problèmes fondamentaux posés aux différentes théologies chrétiennes par la rencontre des autres religions: l'interprétation donnée par les théologies aux autres religions, et les répercussions de la rencontre des autres religions sur la conception de la religion chrétienne. L'on étudiera successivement Robert Schlette, Karl Barth et Hendrik Kraemer, Paul Tillich et Ernst Troeltsch. Ce cours permet, à partir d'auteurs représentatifs, une meilleure connaissance des critiques et de l'auto-critique de la théologie chrétienne, quand elle rencontre les autres religions, ou les quasi-religions.

4 - CONCORDANCE DES CODES

69-70	70-71	71-72	68-69	67-68	66-67	
THE	ScR	ScR	ScR	ScR		
1003						Nouveau Testament I
1013	1513	3273 4283		343 433		Charité (morale I)
1023	1103	3013		303		Histoire du salut et salut de l'histoire
1033						Structures de l'agir humain (morale III)
1043						Histoire de l'Église primitive (des débuts jusqu'au IV ^e siècle)
1113	1113 2223	4253				Anthropologie théologique fondamentale
1123	1123	3113		313		Christ
1133	1133	3253		333		Révélation, foi et tradition ecclésiale
1203	1203	3303		353		Ancien Testament I
1213	1213	3053		306		Le Mystère de Dieu
1223	1223	3163		323		Église

69-70
70-71
71-72

68-69 67-68 66-67

1233				Discours théologique et discours scientifique
1303	1303	4373	353	Ancien Testament II
1313	1313	3073	306	Le Mystère de l'action de Dieu
1323				Évangile et éthique (morale II)
1423			333	Eschatologie et espérance
1503	1403			Ancien Testament III
1543	1543	3413	373	Histoire de l'Église I
1553		3503	383	Liturgie
1601				Initiation à l'Hébreu biblique (1 cr.)
1613				Dieu en question
1643				Thèmes patristiques
2003	2103	3353	363	Nouveau Testament II
2113	2113	4203	403	La sacramentalité
2123	2123 2223	4263	413	Anthropologie théologique I
2163	2161			Séminaire
2213	2513	4223	406	Sacrement de l'Eucharistie
2403	2203	4363	453	Nouveau Testament III
2503	2303	3353 4363	463	Nouveau Testament IV
2523	2123 2223	4273	423	Anthropologie théologique II
2543	2543	4433	473	Histoire de l'Église II
2551	2151	4771	491	Droit canonique
2623				Théologie pastorale
2713	2513 2613	4223 4243	406	Baptême, confirmation, pénitence
2723				La vertu de religion
2813	2613	4253	406	Ordre et mariage

69-70			
70-71			
71-72	68-69	67-68	
CAT	CAT	CAT	
1573	1573	3713	Introduction à la catéchèse: histoire, méthode et notion
1673			Diffusion du message religieux
1873			Psychologie religieuse de l'adolescent d'aujourd'hui
1973			Relations humaines et dialogue pastoral
	2573	3723	
2873	2673	4703	Thèmes catéchétiques I: le Mystère du salut.
	2773	4713	
2973	1673	4723	Thèmes catéchétiques II: morale et sacrements
	1773	4733	
70-71			
71-72	69-70		
SHR	SHR		
1583	2983		Méthodes mathématiques appliquées aux faits religieux
1683			Introduction à l'ethnologie
1783	2883		Introduction à la sociologie historique des religions
1883			Sociologie des messianismes
1983	3683		Psycho-sociologie de la religion
2583	1583		Histoire des religions I
2683	1683		Histoire des religions II
2783	1783		Histoire des religions III
2983			Problématique des religions actuelles dans la conjoncture moderne
3583			Approche philosophique à l'aide de quelques grands classiques de la philosophie de la religion
3683			Quelques interprétations théologiques chrétiennes des autres religions
3783			Séminaire

PROGRAMMES DU 2^e CYCLE

La Faculté de théologie offre cinq programmes de maîtrise:

- maîtrise en théologie (M.Th.)
- maîtrise en théologie, option pastorale scolaire (M.Th., pastorale scolaire)
- maîtrise en pastorale fondamentale (M.Past.)
- maîtrise en pastorale, option pastorale scolaire (M. Past., pastorale scolaire)
- maîtrise en sciences humaines des religions (M.A., sciences humaines des religions).

La démarche théologique de la Faculté et sa recherche se réalisent à l'intérieur d'une complémentarité unifiée de trois secteurs. Ces trois secteurs se développent en conservant leur pleine autonomie. Le développement même de chaque secteur est, pour les autres, un facteur d'interpellation; en particulier, les sciences humaines des religions et le secteur de pastorale vis-à-vis le secteur de théologie: une telle interpellation nous semble essentielle à la construction d'une théologie valable pour ici et aujourd'hui.

La structure des programmes de maîtrise reflète cette orientation.

1 - MAÎTRISE EN THÉOLOGIE

- 1.1 L'enseignement et la recherche veulent joindre, aux éléments toujours valables de la théologie, une réflexion exigée par l'homme contemporain et la mentalité religieuse du Québec. Ils veulent répondre au besoin d'une prise de conscience plus nette et d'une réflexion critique, capables d'éclairer à la fois les données de la Révélation et celles de la culture comme de la civilisation actuelles.
- 1.2 La maîtrise en théologie comporte douze (12) crédits de cours et la rédaction d'un mémoire.
- 1.3 L'étudiant choisira ses cours obligatoires parmi les suivants:
 - THE 5503** Le messianisme dans l'Ancien Testament
 - THE 5603** Mort et résurrection du Christ (dans Corinthiens)
 - THE 5613** "La force des rencontres": recherches théologiques
 - THE 5713** Mentalité technique et réflexion morale
 - THE 5813** Le sacerdoce
 - THE 5913** La parole de Dieu chez Barth
 - THE 6543** Séparation progressive clercs-laïques
 - THE 6643** Herméneutique politico-social chez Moltmann
 - THE 6743** L'actualité de Nicolas de Cues. *Docta ignorantia* et recherche de l'absolu (en collaboration avec le Centre de la Renaissance).

Nicolas de Cues et son temps. Sa place dans l'évolution de l'humanisme italien. Sa place dans le mouvement de la Réforme et de l'union des Églises.

La conception de l'homme et la temporalité. L'homme connaisseur et déchiffreur. Mathématique et connaissance.

Théologie négative. Christ, rencontre du fini et de l'infini. Tolérance religieuse et oecuménisme.

Séminaire interdisciplinaire organisé par le Centre de la Renaissance avec la collaboration de la Faculté de théologie, le Département de philosophie et le Département d'histoire.

THE 6843 Questions spéciales en histoire de l'Église.

1.4 Un cours peut être choisi dans les programmes des autres maîtrises.

2 - MAÎTRISE AVEC OPTION PASTORALE SCOLAIRE

Dès 1966, la Faculté de théologie de Sherbrooke organisait des cours pour les pasteurs scolaires. Conçus au début à la façon de sessions de recyclage, ces cours furent situés, à partir de la troisième année, et à la demande des étudiants eux-mêmes, dans le cadre d'un programme de maîtrise.

D'autre part, en 1968, grâce à une subvention du ministère de l'éducation, la Faculté démarrait une recherche sur la pastorale scolaire qui visait à appuyer l'enseignement sur des données empiriques et à encadrer les étudiants de maîtrise. Recherche et enseignement sont donc devenus deux composantes essentielles du secteur, qui regroupe actuellement près de 125 étudiants et une dizaine de professeurs ou de chercheurs, soit à plein temps ou à temps partiel.

2.1 Tout étudiant s'inscrit

- soit à la maîtrise dite "scientifique", en vue du diplôme de maîtrise en théologie (pastorale scolaire) (15 crédits de cours et rédaction d'un mémoire),
- soit à la maîtrise dite "professionnelle", en vue du diplôme de maîtrise en pastorale, option pastorale scolaire (24 crédits de cours, un stage et un compte-rendu de stage).

2.2 Tout étudiant inscrit à la maîtrise est considéré comme étudiant régulier à temps complet. Il est soumis aux règlements de la Faculté concernant la maîtrise.

2.3 L'étudiant peut compléter sa scolarité de maîtrise soit en un an à temps plein, soit par des sessions d'été.

2.4 Enseignement:

Les cours de base en pastorale scolaire sont les suivants:

- un cours sur le contexte socio-culturel dans lequel se situent les jeunes et les pasteurs: **Mutation socio-culturelle et foi chrétienne** (45 heures).

- un cours sur le contexte immédiat de la pastorale scolaire: **Le phénomène de scolarisation au Québec et la pastorale scolaire** (45 heures)
- un cours portant sur **Les enquêtes sociologiques ou psycho-sociologiques portant sur la jeunesse du Québec et sur la pastorale des jeunes** (45 heures)
- un cours visant à une théologie critique et prospective, portant sur les objectifs, les fondements, le caractère spécifique de la pastorale scolaire: **Théologie de la Pastorale scolaire** (45 heures).
- des ateliers visant à l'apprentissage des différentes techniques utilisées dans l'animation pastorale: Counselling, animation psycho-sociale (au moins 45 heures).

2.5 Recherche

Il faut distinguer ici la recherche menée par le secteur lui-même des recherches menées par les étudiants en vue de la rédaction d'un mémoire. Les deux niveaux de recherche sont complémentaires mais différents.

La recherche menée par le secteur en est cette année à un tournant important. Un centre de consultation a été constitué qui comprend tous, ou presque tous, les documents (environ 7,000) témoignant de la pastorale scolaire depuis le Rapport Parent. Ce Centre de documentation constituait la première étape de notre recherche. En mai, nous inaugurerons la seconde étape, consistant en une recherche sur le terrain qui durera deux ans et qui devrait nous fournir les éléments permettant de clarifier la situation de la pastorale scolaire au Québec. Dirigée jusqu'à date par Louis Racine et Raymond Blais, cette recherche sera prise en charge l'an prochain par une équipe plus large, formée de théologiens, de pasteurs et de sociologues que dirigera M. Normand Wener.

Plusieurs mémoires de maîtrise seront, à partir de l'an prochain, intégrés à cette recherche. Mais nous continuerons en parallèles deux autres plans de recherche (regroupant environ 20 mémoires de maîtrise) co-dirigés tous les deux par un théologien et un sociologue: le premier de ces plans porte sur la liturgie et les jeunes et est co-dirigé par Louis Racine et Paul Daoust du département de sociologie de Laval; le second porte sur l'animation en pastorale scolaire et est co-dirigé par Louis Racine et Claude Nélisse, professeur au département de Service Social de Sherbrooke.

2.6 Description des cours

2.61 Cours obligatoires (M.Th. et M. en past.)

PAS 5093 Mutations culturelles et foi chrétienne (3 cr.)

La mutation culturelle moderne et la foi en Jésus-Christ. Analyse des changements économiques et socio-culturels modernes et de leur influence sur les représentations religieuses traditionnelles. Études des nouvelles représentations religieuses et des formes nouvelles que prend la foi en Jésus-Christ.

PAS 5193 Jeunesse québécoise et Église (3 cr.)

Étude des enquêtes récentes sur les jeunes du Québec, sur leurs attitudes face à la religion, à l'Église, à la foi.

PAS 5293 Phénomène de scolarisation au Québec et Pastorale Scolaire (3 cr.)

Analyse de la réforme scolaire au Québec - conséquences culturelles, sociales, politiques, religieuses du phénomène de scolarisation - place et rôle de la pastorale dans le nouveau milieu scolaire québécois.

PAS 5393 Réflexion théologique concernant la pastorale scolaire (3 cr.)

Analyse critique de la pastorale vécue en milieu scolaire - approche d'une définition de la pastorale dans le milieu scolaire actuel.

PAS 5493 Animation pastorale en milieu scolaire et ses techniques (3 cr.)

Initiation pratique au "counselling" pastoral, à l'animation pastorale des groupes, à l'intervention psycho-sociologique.

2.62 Cours à option (M. en past.)

À choisir dans les programmes de M.Th., de M.A. (sciences humaines des religions) ou de M. Past. Le choix d'un cours ou l'autre dans les programmes offerts par une autre faculté que celle de théologie peut être autorisé.

2.7 Cahiers de pastorale scolaire.

Cette année, la Faculté de théologie publiera deux cahiers de pastorale scolaire. Ces cahiers sont destinés principalement à diffuser la recherche faite à l'Université. Ils s'adressent directement aux centres et au public intéressés à la pastorale scolaire.

3 - MAÎTRISE EN PASTORALE FONDAMENTALE

3.1 S'enracinant dans l'expérience présente des participants et projetant des perspectives ou des prospectives d'action pastorale, le programme de cette maîtrise permet aux étudiants de réfléchir, au niveau même de l'action, aux mutations culturelles et sociales de l'Église au Québec. Il les associe ainsi à sa recherche d'une nouvelle espérance pour l'avenir du christianisme ici et maintenant.

Les expériences antérieures et les stages, incorporés au déroulement concret du programme, particulariseront à un milieu ou à un secteur d'activité de l'étudiant les lignes de recherche fondamentale; ils axeront aussi les cours "techniques" nécessaires à l'action pastorale. La présence à l'action pastorale, et le rapport de fin d'études concrétisant de façon scientifique un projet individualisé d'action pastorale, représentent à la fois, l'origine, l'instrument, le centre et le terme de ce programme; neuf (9) des trente (30) crédits que comporte cette maîtrise leur sont attribués.

3.2 Stage

Le stage comprend essentiellement quatre éléments complémentaires. Une étape de départ où des grilles d'observation et des centres de référence sont proposés aux étudiants. Puis l'observation participante et non participante à une action pastorale limitée, aboutissant à la sélection d'un problème. L'outillage théorique fourni par les cours devrait alors permettre à l'étudiant d'encadrer une hypothèse inédite pour ensuite l'étudier et rédiger un projet pastoral personnel.

Un conseiller professionnel du milieu de travail et un consultant pédagogique accompagneront personnellement l'étudiant. Des mini-sessions sur les contenus et les fonctionnements des stages seront aussi proposés aux stagiaires.

3.3 Cours

3.31 Certains cours fournissent des guides à la réflexion intégrant les savoirs théoriques à l'action pastorale concrète; d'autres fournissent les techniques nécessaires à l'action pastorale.

3.32 L'étudiant devra choisir ses cours de base parmi les cours suivants (dont certains sont communs avec ceux des maîtrises en pastorale scolaire):

PAS 5093 Mutations culturelles et foi chrétienne

PAS 5193 Pastorale des jeunes

PAS 5393 Église et monde en espérance

PAS 5493 L'animation pastorale et ses techniques

PAS 6093 Le christianisme au Québec

PAS 6193 Sociologie de la jeunesse

PAS 6393 Approches structuraliste et actionnaliste de la religion

PAS 6593 Counselling individuel et démarche de foi

PAS 6693 Mass-media et langage de la foi

3.33 Cours à option

L'étudiant pourra prendre quelques cours à option parmi ceux offerts dans les programmes des autres maîtrises. Après entente, il pourrait, éventuellement, prendre un cours ou l'autre offert par une autre faculté (Arts, Sciences de l'éducation...).

3.34 Description des cours

PAS 5093 Mutations culturelles et foi chrétienne
Voir Pastorale scolaire

PAS 5193 Pastorale des jeunes
Voir Pastorale scolaire

PAS 5393 Église et monde en espérance
Voir Pastorale scolaire

PAS 5493 L'animation pastorale et ses techniques

À partir de groupes déjà constitués et du groupe d'étudiants inscrits à la session, le cours veut souligner certains phénomènes de base dans la vie des groupes: communication, écoute, participation, leadership, décision-évaluation. Occasion de conscientiser et d'élargir ses comportements et ses attitudes dans les nombreuses tâches et réunions exigées par la complexité organisationnelle de sociétés démocratisées. Un appendice au cours précisera la recherche récente des modes d'intervention sur les grands ensembles.

PAS 6093 Le christianisme au Québec

Le texte majeur du cours sera le rapport de la commission Dumont (CELE) s'ancrant dans le changement socio-ecclésial québécois amorcé par la "révolution tranquille". On fera état de la situation québécoise présente, en diagnostiquant les idéologies dominantes et inchoatives. Sur ce fond, on dégagera les modèles ecclésiologiques sous-tendant les renouveaux pastoraux de l'Église du Québec. Puis devraient s'expliciter des modèles "pluralistes" et "démocratiques" d'appartenance et d'identité du peuple de Dieu dans le monde. — La méthode est donc à la fois sociologique et théologique: le cours fera appel aux spécialistes des deux disciplines dont certains collaborateurs de la CELE.

PAS 6193 Sociologie de la jeunesse

PAS 6393 Approches structuraliste et actionnaliste de la religion

Il y a divers moyens d'approcher le phénomène religieux et notamment le phénomène religieux institutionnalisé (Église), d'un point de vue sociologique. Le structuralisme essaye de découvrir, comme le mot l'indique, les structures ou des agencements signifiants. La question que l'on peut se poser est de savoir dans quelle mesure une telle approche est valable pour étudier le phénomène religieux. D'un point de vue méthodologique on s'inspirera principalement de la linguistique et ses méthodes de travail, entre autres pour l'étude des textes religieux. — Quant à l'approche actionnaliste, elle part essentiellement de l'acteur social dans le changement. On peut également se demander si une telle théorie ne peut pas être utile dans l'analyse des changements contemporains dans l'Église comme institution.

PAS 6593 Counselling individuel et démarche de foi

Le cours, par des informations théoriques et des exercices supervisés, veut perfectionner l'étudiant dans sa tâche de relation et aide appliquée à la pastorale. Les diverses formes de dialogue illustreront les multiples arrangements de ses fonctions psychologiques. Une méthode de perfectionnement et des lectures théoriques donneront un prolongement à la session.

PAS 6693 Mass-media et langage de la foi

Des ateliers pratiques sur les divers media et leurs productions permettront d'approcher les dynamismes de la communication à l'endroit du message religieux. Certains problèmes seront proposés: fond-forme, discours et information et propagande et esthétique, sémiologie et sacré. Enfin recherche sur l'impact des mass-media en pédagogie religieuse.

4 - MAÎTRISE AVEC OPTION SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS

La Faculté offre aux étudiants ayant terminé un premier cycle universitaire, une formation plus poussée en sciences humaines des religions. Cette formation vise à donner au candidat les instruments d'une réflexion critique sérieuse sur la réalité religieuse dans un cadre scientifique. Elle s'adresse aussi bien à ceux qui sont soucieux de culture personnelle qu'à ceux qui sont désireux d'une formation plus spécialisée en vue de l'enseignement et de la recherche en sciences humaines des religions.

Au niveau du 2e cycle, la formation est davantage orientée vers les phénomènes religieux propres au Québec analysés dans une perspective sociologique. Plus précisément le secteur oriente son activité vers l'étude des problèmes de Religion et Développement, tant au plan académique qu'à celui de la recherche.

4.1 Le programme de maîtrise comprend une année de scolarité à temps complet pendant laquelle le candidat est obligé à quatre (4) cours de 45 heures et à la rédaction d'un mémoire scientifique. Ce mémoire fait état d'une recherche que le candidat a effectuée en collaboration avec des chercheurs de la Faculté.

Ces groupes sont assurés en grande partie grâce à la collaboration des professeurs du Groupe de Sociologie des Religions de Paris.

4.2 La Faculté offre des bourses d'études aux étudiants intéressés à la recherche.

4.3 Le programme comprend les cours suivants:

SHR 6083 Aspects fondamentaux de la sociologie historique du christianisme. (Prof. Jean Séguy, Paris).

SHR 6183 Sociologie des religions et problèmes du développement. (Prof. Henri Desroche, Paris).

SHR 6283 Idéologies et développement au Québec

Ce cours vise deux objectifs complémentaires: analyser sociologiquement le rôle de l'idéologie dans une société et dégager les axes idéologiques prédominants de la société québécoise depuis le 19e siècle en relation avec certains aspects du développement du Québec (conception du développement économique, culturel, éducatif...).

SHR 5083 Introduction à la sociologie historique des religions
(3 cr.)

Initiation à la méthode sociologique. Étude de quelques auteurs: J. Wach, K. Marx, F. Engels, M. Weber, E. Troeltsch. Typologie Église-secte.

Professeur: M. Jean Séguy, maître de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique (Paris).

SHR 5183 Sociologie des messianismes (3 cr.)

Aperçus génétiques. Typologie des Messianismes et des Messies. Analyse de quelques messianismes.

Professeur: M. Henri Desroche, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études (VIe section) Paris.

SHR 5283 Ethnologie religieuse (3 cr.)

Problèmes épistémologiques. Aperçus historiques. Les différentes écoles. Notions de sacré, religion, magie. Dynamique des faits religieux.

Professeur: M. Roger Bastide, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études, Paris.

SHR 5383 Introduction à la psycho-sociologie de la religion (3 cr.)

Les diverses étapes de la recherche. De l'observation simple à l'expérimentation. Logique psycho-sociale de la pensée religieuse orthodoxe.

Professeur: M. Jean-Pierre Deconchy, chargé de recherches au C.N.R.S. (Paris). Laboratoire de psychologie sociale expérimentale de la Sorbonne.

4.4 Recherche

Depuis un an, le secteur s'intéresse plus particulièrement aux communautés religieuses et au développement du Québec. Cette recherche, subventionnée par le Ministère de l'Éducation, fournit aux étudiants intéressés un cadre concret pour leurs recherches personnelles, tout en leur permettant de s'intégrer à une recherche plus vaste. À l'intérieur de ce cadre, les étudiants peuvent jouir de bourses d'études.

FORMATION DES MAÎTRES

La Faculté de théologie contribue à la formation des maîtres de l'élémentaire et du secondaire. Elle offre le programme de 21 crédits de **catéchèse** qui fait partie de la licence en enseignement élémentaire.

La Faculté offre aussi un programme de 60 crédits aux étudiants désireux d'obtenir la licence en enseignement secondaire, option sciences religieuses; ces cours sont pris parmi ceux des 4 premières sessions du baccalauréat en théologie.

Ces programmes, et la description de ces cours, se trouvent dans l'annuaire publié par la formation des maîtres.

TEMPS PARTIEL

La Faculté de théologie offre durant l'année, le soir et le samedi, et durant les mois d'été, un certain nombre de cours des programmes de théologie.

Les normes d'admission, la description des programmes et des cours, ainsi que les horaires, sont fournis par l'annuaire que publie la division des cours réguliers à temps partiel.

Certains de ces cours sont aussi offerts à Saint-Hyacinthe. Le responsable en est:

M. Raymond St-Gelais, ptre
Grand Séminaire,
2200, avenue Pratte,
Saint-Hyacinthe, Qué.

L'INSTITUT DE SPIRITUALITÉ

Conformément à une convention signée le 22 février 1962, l'Institut de spiritualité de Nicolet, dirigé par les Pères Carmes, est annexé à l'Université de Sherbrooke.

Durée des cours

Les cours se donnent pendant le mois de juillet; ils durent trois semaines, à raison de cinq périodes par jour. Le samedi après-midi et le dimanche sont libres. Le cycle est de trois ans. Les débutants peuvent se présenter chaque année.

Condition d'admission

Pour être admis à suivre les cours, il faut posséder l'équivalent d'une treizième année. Les auditeurs sont acceptés.

Conditions pour obtenir le diplôme

Pour obtenir le diplôme, il faut avoir suivi le cycle complet, avoir subi avec succès les examens qui terminent chaque session et justifier une assistance minima à 90% des cours.

Les candidats sont répartis en deux sections d'après le niveau de leurs études antérieures. La plupart des cours se donnent séparément, d'autres sont communs aux deux sections. La direction de l'Institut a seule compétence pour affecter un candidat à l'une ou l'autre section.

Pour tous renseignements, on peut s'adresser au:

R. P. Dominique Fabe, o.c.d.,
Directeur,
Institut de Spiritualité,
Monastère du Carmel,
Nicolet, P. Q. (Tél.: 293-4211)